Le récit de celui qui porte préjudice à sa prière selon la version de Rifâ’ah (qu’Allah l’agrée).

Rifâ’ah ibn Râfi’ Az-Zarqî (qu’Allah l’agrée), qui faisait partie des Compagnons du Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Un homme vint lorsque le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) se trouvait assis dans la mosquée, il pria près de lui puis se dirigea vers lui pour le saluer. Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) lui dit alors : " Retourne et prie, car tu n'as pas prié ! " L’homme retourna, pria comme il l’avait fait puis revint auprès du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) qui lui dit de nouveau : " Retourne et prie, car tu n’as pas prié ! " Alors, l’homme déclara : " Ô Messager d’Allah ! Apprends-moi comment dois-je faire ! " Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui dit alors : « Lorsque tu te tiens debout pour prier, tourne-toi en direction de la Mecque, prononce le « Takbîr » [proclame la grandeur d’Allah en disant : « Allâhu Akbar ! », Allah est plus Grand !], puis récite « Al-Fâtiḥah », l’Ouverture du Coran avec ce que tu veux comme autres sourates ! Ensuite, lorsque tu t’inclines, pose tes mains sur tes genoux et fais en sorte que ton dos soit droit afin d’être stable dans ton inclinaison ! Lorsque tu relèves ta tête, redresse ton dos jusqu’à ce que les os reprennent leur place ! Puis, lorsque tu te prosternes, stabilise ta prosternation ! Enfin, lorsque tu redresses ta tête, assied-toi sur ta jambe gauche, et fais cela dans chaque unité de ta prière ! » hadith bon. Rapporté par Aḥmad dans son : « Musnad ». Et dans une autre version : « La prière de l’un d’entre vous ne sera pas complète tant que la personne n’accomplira pas les ablutions en s'y appliquant comme Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, l’a ordonné. Que la personne lave son visage et ses mains jusqu’aux coudes, qu’elle essuie sa tête et lave ses pieds jusqu’aux chevilles, puis qu’elle prononce le « Takbîr », loue Allah et récite du Coran ce qui lui aura été permis et facilité de réciter. Puis, qu’elle prononce le « Takbîr » en se prosternant sur son visage - il a peut être mentionné : sur son front à terre - jusqu’à ce que ses os reprennent leur place et ses muscles se détendent. Ensuite, qu’elle prononce le « Takbîr » en se redressant assis à sa place en ayant le dos bien droit. En effet, la description de la prière est de la manière suivante durant quatre cycles jusqu’à ce que tu la finisses. Et la prière de l’un d’entre vous ne sera complète que s’il agit de cette manière. » hadith bon. Rapporté par Abû Dâwud dans son : « Sunan ». Et dans une autre version encore : « Accomplis tes ablutions comme Allah, à lui la Grandeur et la Puissance, te l’a ordonné puis prononce la double attestation de foi, mets-toi debout et prononce le « Takbîr ». Si tu connais quelques versets du Coran, récite-les, sinon loue Allah, célèbre Sa grandeur et proclame Son Unicité. » hadith bon. Rapporté par Abû Dâwud dans son : « Sunan ».

[Bon] [Rapporté par Abû Dâwud]

Ce hadith est connu comme étant "Le récit de celui qui porte préjudice à sa prière", c'est sur lui que s'appuient ceux qui expliquent les caractéristiques de la prière ; qu'il s'agisse des

piliers, des obligations ou des conditions de celle-ci. Cela vient du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) y a expliqué du meilleur et du plus clair des enseignements les actions de la prière qu'il est obligé d'accomplir et que ce qui n'a pas été mentionné dans ce récit est considéré comme non obligatoire. Globalement, ce hadith relate que Le Prophète (sur lui la paix et le salut) entra dans la mosquée et qu'un homme parmi les Compagnons y entra également. Il s'appelait Khallâd ibn Râfiʿ. Il accomplit alors une prière courte dont les actes et les gestes étaient incomplets. Une fois terminé, il se dirigea vers le Prophète (sur lui la paix et le salut) et le salua, ce dernier répondit à son salut puis lui dit : « Retourne et prie, car tu n'as pas prié ! » Il repartit et reproduit dans sa deuxième prière ce qu'il avait fait dans la première. Puis, il retourna voir le Prophète (sur lui la paix et le salut), qui lui dit à nouveau : « Retourne et prie, car tu n'as pas prié ! » Cela se répéta trois fois. Alors, l'homme jura en disant : « Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité - c'est-à-dire : Allah, Exalté soit-Il, je ne saurais mieux faire que ce que j'ai déjà fait, apprends-moi donc ! » Ainsi, une fois que [son interlocuteur] se retrouva en manque de connaissance et désirant en savoir plus, et après s'être assuré par ses rappels qu'il ne s'agissait pas d'un oubli de la part de celui-ci, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui tint approximativement ces propos. Il lui dit : « Lorsque tu te lèves pour prier, prononce le « Takbîr » [proclame la grandeur d'Allah en disant : « Allâhu Akbar ! », Allah est plus Grand !], puis récite ce que tu peux du Coran après avoir récité au préalable la sourate : « Al-Fâtiḥah », L'ouverture [Coran :1]. Ensuite, incline-toi jusqu'à être totalement incliné, puis relève-toi jusqu'à te retrouver debout bien droit. Ensuite, prosterne-toi jusqu'à être totalement prosterné, puis relève-toi de la prosternation et assieds-toi jusqu'à être totalement assis. Agis ainsi, en geste et parole dans toute ta prière, hormis pour le premier « Takbîr » qui lui se prononce [uniquement] lors de la première unité de prière. Enfin, lorsqu'il a dit : « récite ce que tu peux », cela désigne au minimum la sourate : « Al-Fâtiḥah ». Cette affirmation est tirée des autres versions du hadith, et d'autres sources encore.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10901